



Escroquerie entretien chaudière ?

Par **Miaou88**, le **31/10/2019** à **20:08**

Bonjour, rnJe suis nouvellement propriétaire d'une maison depuis fin août 2019. Avant l'achat, j'ai bien entendu exigé de l'ancien propriétaire qu'il me fournisse un maximum de garanties concernant tout ce qui doit fonctionner dans une maison bien entretenue. En particulier pour la chaudière (au fuel). Il m'a donc fourni le dernier certificat d'entretien, daté d'un mois avant la vente. Sans que celui-ci ne mentionne aucun problème. rnMais voilà, les températures commençant à descendre, j'ai purgé mes radiateurs et tenté d'allumer ma chaudière. Sauf que... ça ne fonctionne pas ! J'ai donc contacté le chauffagiste qui avait effectué l'entretien. Il ne se souvenait pas d'être intervenu à mon adresse mais s'est tout de même déplacé. Pendant 2 jours, lui et son équipe ont travaillé et fait plusieurs aller-retours chez moi pour tenter de détecter la panne, mais rien n'y fait. Maintenant, l'entrepreneur me dit qu'il reviendra pour une dernière tentative mais que ma machine est très très malade. J'ai bien peur de devoir changer ma chaudière et évidemment, ce n'était pas prévu dans mon budget et me mettrait en difficulté. Je trouve particulièrement étrange que, si ma chaudière était réellement en mauvais état, cela n'ait pas été vu à l'entretien. Je me demande donc si l'ancien propriétaire ne m'a pas fourni un faux constat d'entretien, et si c'est le cas, ai-je un recours contre lui ? rnMerci de vos réponses.